Envoyé en préfecture le 25/08/2026
Reçu en préfecture le 25/08/2026
Publié le 25/08/2026
ID : 038-213801350-20260824-DEL2026_055-BF

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026/055

SÉANCE du 24 AOUT 2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
ISERE

Date de la convocation :
20 juillet 2026

Président de séance :
Stéphane LEFEVRE, Maire

Secrétaire de séance :
Christophe RUIZ

N° interne de l'acte : 2026
N° de feuillet : 055

L'an deux mille-vingt-six et le vingt-quatre août à 18 h 00, le Conseil municipal de la commune de COURTENAY s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie dans la salle de conseil municipal sous la présidence de Stéphane LEFEVRE, Maire de la commune de COURTENAY.

Membres présents :
Stéphane LEFEVRE (Maire), Florian ALMA, Céline BASCOL, Christophe RUIZ, Franck SICAUD, Monique GIROUD, Georges RINCHET, Wilfried VIVIER, Ingrid VIVIER, Jonathan BARBUT.

Membres absents ayant donné procuration :
Alison GOZZI donne procuration à Christophe RUIZ
Elodie DURAND THIETRY donne procuration à Monique GIROUD
Bernard DUBOST donne procuration à Georges RINCHET
Anaëlle MINELLI donne procuration à Céline BASCOL
Bénédicte BIHAN donne procuration à Stéphane LEFEVRE

Membres absents et/ou excusés :

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants pour	Votants contre	Abstentions
15	10	5	15	0	0

DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET PRINCIPAL 2026
Ouverture de crédits (Investissement et Fonctionnement)

Le Conseil municipal de la commune de Courtenay,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération du Conseil municipal portant adoption du budget primitif 2026 du budget principal de la commune ;

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires afin de permettre la comptabilisation des dotations aux amortissements ;

Envoyé en préfecture le 25/08/2026
Reçu en préfecture le 25/08/2026
Publié le 25/08/2026
ID : 038-213801350-20260824-DEL2026_055-BF

Considérant qu'il convient par conséquent d'ouvrir 6 050,00 € de crédits supplémentaires en dépenses de fonctionnement à l'article 681 ;

Considérant qu'il convient parallèlement d'inscrire une recette supplémentaire de 6 050,00 € à l'article 7473 – Département, permettant d'assurer l'équilibre de la section de fonctionnement ;

Considérant que les opérations d'amortissement génèrent une recette d'investissement de 6 050,00 € à l'article 2802 – Amortissement des immobilisations incorporelles ;

Considérant que cette recette permet l'ouverture de crédits supplémentaires en dépenses d'investissement à hauteur de 6 050,00 € à l'article 2182 – Matériel de transport ;

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter la décision modificative n°1 au budget principal 2026 comme suit :

Section	Sens	Article	Libellé	Montant
Fonctionnement	Dépenses	681 – chap042	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	+ 6 050,00 €
Fonctionnement	Recettes	7473 – chap74	Département	+ 6 050,00 €
Investissement	Dépenses	2182 – chap21	Matériel de transport	+ 6 050,00 €
Investissement	Recettes	2802 - chap040	Amortissement des immobilisations incorporelles	+ 6 050,00 €

Équilibre de la décision modificative

Section de fonctionnement :

Dépenses : + 6 050,00 €
Recettes : + 6 050,00 €

Section d'investissement :

Dépenses : + 6 050,00 €
Recettes : + 6 050,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

APPROUVE la décision modificative n°2 au budget principal 2026 telle que présentée ci-dessus ;
AUTORISE l'inscription des crédits correspondants au budget principal de la commune ;
AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les opérations budgétaires et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Ainsi délibéré le 24 août 2026 que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre
Le Maire, Stéphane LEFEVRE

Le Secrétaire de séance,
Christophe RUIZ

MAIRIE DE COURTENAY
38510